

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

Arrêté du 23 décembre 2004 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2003 portant admission sur le territoire français de matériels de base des essences forestières

NOR : AGRF0500148A

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité,

Vu la directive 1999/105/CE du Conseil du 22 décembre 1999 concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction ;

Vu le code forestier, et notamment le titre V du livre V ;

Vu le décret du 10 octobre 2003 relatif à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction et modifiant le code forestier ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2003 relatif à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction ;

Vu l'avis du comité technique permanent pour la sélection des plantes cultivées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe 1 de l'arrêté du 24 octobre 2003 susvisé portant admission sur le territoire français de matériels de base des essences forestières est complétée par l'unité d'admission suivante :

ESPÈCE (nom français)	ESPÈCE (nom latin)	SOURCE DE GRAINES	
		Nom	Code
Sapin d'Espagne	<i>Abies pinsapo</i> Boiss.	API901 « Région méditerranéenne ».	API901FR

Art. 2. – L'annexe 2 de l'arrêté du 24 octobre 2003 susvisé portant admission sur le territoire français de matériels de base des essences forestières est modifiée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 3. – Le directeur général de la forêt et des affaires rurales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de la forêt et des affaires rurales :
*L'ingénieure en chef du génie rural,
des eaux et des forêts,*
C. HUBERT

Nota. – Le nouveau registre national des matériels de base des essences forestières peut être consulté soit au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité, direction générale de la forêt et des affaires rurales (sous-direction de la forêt et du bois, bureau de l'orientation de la sylviculture), 19, avenue du Maine, 75732 Paris Cedex 15, soit au CEMAGREF (unité de recherche « Ecosystèmes forestiers »), domaine des Barres, 45290 Nogent-sur-Vernisson).

PEUPELEMENTS NOUVELLEMENT ADMIS EN CATÉGORIE SÉLECTIONNÉE ET INSCRITS AU REGISTRE DES MATÉRIELS DE BASE (ANNEXE 2)

NOM COMMUN - <i>NOM BOTANIQUE</i> Région de provenance	DÉPT	COMMUNE principale	AUTRE commune	RÉFÉRENCE unique	ORIGINE	FINS	PEUPLEMENT	NOM DE FORÊT	IDENTIFICATION parcellaire	SURFACE (ha)	% essenc
Châtaignier - <i>Castanea sativa</i> Mill. CSA 101. – Massif armoricain.....	35	Roz-sur-Couesnon.		CSA 101-012	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	R o z - s u r - Couesnon.	Bois de Launay.	Parcelles 5 à 8.	10,1	100
CSA 102. – Bassin parisien.....	49	Daumeray.	Durtal	CSA 102-015	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Daumeray.	Bois du Château du Grip.	Parcelles D3-417p, D3-419p (Daumeray) et H-462p (Durtal).	5,05	90
Chêne sessile - <i>Quercus petraea</i> Liebl. QPE 103. – Massif armoricain.....	56	Saint-Grave.		QPE 103-003	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Saint-Grave.	Forêt de Brossais.	Parcelles 23a, 23b1, 23b2.	4	80
Erable sycomore - <i>Acer pseudoplatanus</i> L. APS 200. – Nord-Est.....	08	Signy-l'Abbaye.		APS 200-014	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Signy.	F.D. de Signy- l'Abbaye.	Parcelle 291p.	4,5	16

[illegible]

NOM COMMUN - <i>NOM BOTANIQUE</i> Région de provenance	DÉPT	COMMUNE principale	AUTRE commune	RÉFÉRENCE unique	ORIGINE	FINS	PEUPLEMENT	NOM DE FORÊT	IDENTIFICATION parcellaire	SURFACE (ha)
PME 901. – France basse altitude	71	Gibles.	Ozolles.	PME 901-092	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	La Garenne.		Gibles B : 28p, 41p, 121p ; Ozolles E : 67p, 160p ; Ozolles E1 : 41p et 55p ; Ozolles E2 : 139p ; Ozolles D : 55 ; Montmellard Ax : 170p.	7,32
PME 902. – France altitude	34	C a m b o n - e t - Salvergues.		PME 902-013	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Agoudet.	F.D. de l'Espinouse.	Parcelle E 159p.	1
Hêtre - <i>Fagus sylvatica</i> L. FSY 102. – Nord	80	Crécy-en-Ponthieu.		FSY 102-005	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Crécy-1.	F.D. de Crécy.	Parcelles 10 à 14, 20, 30, 80, 86p (E), 94, 95p (NE), 97p (SW), 241, 281 et 282.	157,3
FSY 102. – Nord	76	Le Caule-Sainte- Beuve.	Grandcourt.	FSY 102-009	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Eu.	F. indivise d'Eu.	Parcelles 317, 318p, 320p, 322, 338, 339, 447, 450p, 454p, 455, 553p, 554p, 764p, 766p, 767p, 768 à 770, 821p et 822p.	249,11
FSY 102. – Nord	76	La Mailleraye-sur- Seine.	Vatteville- la-Rue.	FSY 102-012	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Brotonne.	F.D. de Brotonne.	Parcelles 162p, 163, 174p, 175, 325, 326, 449, 455p, 456, 457, 458p.	128,65
FSY 201. – Nord-Est	25	Anteuil.		FSY 201-061	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Glainans.	F. sectionnale de Glainans.	Série 2, parcelles 25 et 27.	11,84
FSY 501. – Jura	25	Chantrans.		FSY 501-009	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Chantrans.	F.C. de Chantrans.	Parcelles 19 à 23, 33, 34p et 35p.	41,53
Mélèze d'Europe - <i>Larix decidua</i> Mill. LDE 240. – Nord-Est et Massif Central	25	Ornans.		LDE 240-035	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Le Prélôt.	F.C. d'Ornans.	Parcelle REG 71.	2
LDE 240. – Nord-Est et Massif Central	25	Anteuil.		LDE 240-042	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Sous-le-Geay.	F. sectionale de Glainans.	Série 2, parcelle 9p.	1
Pin sylvestre - <i>Pinus sylvestris</i> L. PSY 100. – Nord-Ouest.....	76	La Mailleraye-sur- Seine.	Vatteville- la-Rue.	PSY 100-011	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Brotonne.	F.D. de Brotonne.	Parcelles 147p, 148p, 215p, 219p, 241p, 242p, 244p, 279p, 280p, 282p, 283p, 286p, 301p, 302p, 452p, 458p, 485, 487, 492p, 493p, 494p.	166,7

PEUPLEMENTS RADIIÉS DE L'ANNEXE 2 DU REGISTRE DES MATÉRIELS DE BASE

NOM COMMUN - <i>NOM BOTANIQUE</i> Région de provenance	DÉPT	COMMUNE principale	AUTRE commune	RÉFÉRENCE unique	ORIGINE	FINS	PEUPEMENT	NOM DE FORÊT	IDENTIFICATION parcellaire	SURFACE (ha)
Cèdre de l'Atlas - <i>Cedrus atlantica</i> Carr. CAT 900. – France.....	30	Blandas.		CAT 900-005	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	La Foux.	F.D. de la Vis.	Parcelles 28p (série 3 de protection).	6
CAT 900. – France.....	42	Saint-Paul-en- Jarez.		CAT 900-042	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Font-Neuve.		Parcelle D 63p.	0,9
CAT 900. – France.....	42	Saint-Paul-en- Jarez.		CAT 900-043	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Lachal.		Parcelle D 701.	1,22
Chêne pédonculé - <i>Quercus robur</i> L. QRO 100. – Nord-Ouest.....	35	Le Pertre.		QRO 100-012	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Papillon.	F.D. de Rennes.	Parcelles 18p et 20p.	13
QRO 100. – Nord-Ouest.....	35	Liffré.		QRO 100-019	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Les Eaux-de- Vitré.		Parcelles B 9p et 10p.	2
Non ind. QRU 902. – Est.....	01	Druillat.		QRU 902-006	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Le Picardas.		Parcelle E 457.	1,16
QRU 902. – Est.....	42	Sainte-Foy-Saint- Sulpice.		QRU 902-079	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Sainte-Foy- S a i n t - Sulpice.		Parcelle A 245p.	0,28
Douglas vert <i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco PME 901. – France basse altitude	69	Ouroux.		PME 901-075	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Crête Rouge.		Parcelle D 22p.	1
PME 901. – France basse altitude	69	Grandris.		PME 901-077	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Montgrand.		Parcelle AR 45.	0,39
PME 901. – France basse altitude	69	Mardore.		PME 901-107	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Rochonnerie.		Parcelles C 295 et 296.	1,53
PME 901. – France basse altitude	69	S a i n t - J u s t - d'Avray.		PME 901-124	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Le Branle.		Parcelle D 152.	1,45

[illegible]

NOM COMMUN - <i>NOM BOTANIQUE</i> Région de provenance	DÉPT	COMMUNE principale	AUTRE commune	RÉFÉRENCE unique	ORIGINE	FINS	PEUPLEMENT	NOM DE FORÊT	IDENTIFICATION parcellaire	SURFACE (ha)
PAB 504. – Entre Jura et Savoie	74	Perrignier.		PAB 504-005	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Le Chesnay.		Parcelles AE 216 à 219.	2,57
PAB 505. – Préalpes du Nord moyenne altitude ..	74	S a i n t - J e a n - de-Sixt.		PAB 505-002	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Les Mesers.	F.C. de Saint-Jean- de-Sixt.	Parcelles 22 et 23.	17,32
PAB 505. – Préalpes du Nord moyenne altitude ..	74	Le Petit-Bornand- Les Glières.		PAB 505-003	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Saxiat.	F.C. du Petit- B o r n a n d - Les Glières.	Parcelles 12p à 16p (série 1).	50
PAB 506. – Préalpes du Nord haute altitude	74	La Côte-d'Arbroz.		PAB 506-001	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Les Gran- gettes.	F.C. de La Côte- d'Arbroz.	Parcelles A et B.	7
PAB 507. – Hautes-Alpes moyenne altitude	73	Aime.		PAB 507-002	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Les Carrés.	F.C. d'Aime.	Parcelles 15p, 16p et 18p (massif de Villette).	18,34
Hêtre - <i>Fagus sylvatica</i> L. FSY 102. – Nord	80	C r é c y - e n - Ponthieu.		FSY 102-014	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Crécy-2.	F.D. de Crécy.	Parcelles 80, 86, 94, 95p, 97p, 241.	39,61
Mélèze d'Europe - <i>Larix decidua</i> Mill. LDE 240. – Nord-Est et Massif Central	70	T i n c e y - e t - Pontrebeau.		LDE 240-036	Non indigène	Sylviculture multifonctionnelle	La Grande- Corvée.		Parcelle C 457p.	0,85
Merisier - <i>Prunus avium</i> L. PAV 901. – France.....	61	La Genevraie.		PAV 901-006	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	La Genevraie.		Parcelle C 133p.	2
PAV 901. – France.....	42	Vougy.		PAV 901-017	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Vougie.		Parcelle C 554.	1,24
PAV 901. – France.....	35	Laille.		PAV 901-064	Indigène	Sylviculture multifonctionnelle	Laille.		Parcelle J 828p.	0,2